

Le numérique au chevet des chômeurs seniors

Le réseau d'écoles d'ingénierie informatique EPSI a créé une formation pour les plus de 45 ans sans emploi

L'EPSI de Nantes, l'une des huit écoles d'ingénierie informatique que compte le réseau EPSI en France, a peut-être trouvé une solution à l'employabilité des chômeurs de plus de 45 ans. C'est à la demande de trois entreprises de services du numérique (ESN) de la région, Delaware, Accenture et Capgemini, que l'école a créé, en 2014, une formation, de «consultant informatique spécialisé en logiciels d'entreprise», adaptée aux seniors demandeurs d'emploi.

Ces ESN aident les entreprises à mettre en œuvre la solution logicielle de l'éditeur allemand SAP. Mais elles ont beaucoup de mal à recruter les consultants fonctionnels (achats, logistiques, finances, ressources humaines...), qui interviennent auprès de leurs clients. Ces consultants doivent conjuguer compétences métier et bonne connaissance des logiciels SAP, reconnue par une certification.

Avec le soutien du Fafiec (l'organisme collecteur du financement des formations du numérique) et de Pôle emploi Pays de la Loire, l'EPSI a élaboré une formation en deux temps. Pôle emploi identifie les personnes de plus de 45 ans au chômage depuis plus de trois mois et qui ont une expérience dans un métier fonctionnel. Les candidats sont sélectionnés sur dossier, puis sur entretien avec des responsables des entreprises, qui les recruteront en alternance à l'issue de la première phase de formation.

Dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), les stagiaires reçoivent trois cents heures de cours à l'EPSI. Ils signent un contrat de professionnalisation d'une durée d'un an avec une entreprise. Pendant cette année, ils travaillent dans l'entreprise qui les recrute et passent une semaine par mois en cours. A l'issue de seize mois de formation et de travail, ils obtiennent un titre professionnel de niveau 1 et les certifications SAP. Le tout équivaut à un diplôme d'ingénieur de niveau bac + 5.



ADRIÀ FRUITOS

Surtout, ils sont embauchés à plein-temps comme consultant. «Le principe de cette formation, c'est le retour à l'emploi, pas tellement le diplôme», souligne Laurent Espine, directeur national du réseau EPSI. Et, sur ce point, il se félicite des résultats de la première «promotion». En effet, les dix-sept personnes retenues, qui ont démarré en avril 2014 et terminé en septembre 2015, ont toutes été embauchées. L'initiative a été reproduite à l'EPSI Lille, où 19 personnes ont commencé la formation en septembre 2014 et termineront leur année d'alternance en décembre.

La France, mauvaise élève
La société SAP se félicite, elle aussi, de cette initiative. «Notre métier est l'édition de logiciels. Nous dépendons de nos partenaires pour l'intégration des solutions chez nos clients. Et, pour que ces derniers soient satisfaits, il faut des consultants certifiés qui connaissent bien nos logiciels», explique Hanno Klausmeier, président des SAP Labs en France. Et la

France fait figure de mauvais élève dans ce domaine. Alors qu'une cinquantaine d'universités allemandes proposent la certification SAP, il n'y en a qu'une en France. La certification est un processus lourd et coûteux, «mais elle garantit l'emploi», ajoute Laurent Espine.

Toutefois, pour les stagiaires, le parcours n'est pas un long fleuve tranquille. Baisse temporaire de la rémunération, intensité du programme, cumul travail-études, diversité des enseignements... Tous reconnaissent qu'il faut être motivé et accepter un changement de statut. «Heureusement, j'aime bien les défis et j'ai un tempérament positif! Mais j'ai souffert, car je ne connaissais rien à l'informatique. Surtout, on n'apprend pas de la même façon à mon âge, 54 ans, que plus jeune. Cette formation a été un gros investissement tout à la fois intellectuel, financier et personnel», reconnaît à présent Véronique Renaudin. Sa longue carrière dans la banque, la formation et l'industrie l'a amenée à prati-

quer la gestion, la communication, le recrutement et la comptabilité, puis elle a négocié une rupture conventionnelle et établi un bilan de compétences. Elle a été sélectionnée et a commencé la formation en avril 2014. Depuis le 1^{er} septembre, elle est en CDI sans période d'essai et elle perçoit un salaire de consultante.

Sophie, 49 ans, qui souhaite garder l'anonymat, a travaillé pendant dix ans dans une entreprise de services du numérique comme chef de projet, avant de se former au contrôle de gestion et d'exercer ce métier pendant une dizaine d'années. Au chômage après avoir démissionné «pour réfléchir», elle a entendu parler de la formation EPSI. «Cela m'a plu! Cela me paraissait cohérent avec ce que j'avais déjà fait, et il y a du travail pour les consultants SAP. C'est un peu un pari sur l'avenir, je gagne moins qu'avant, mais je vais retrouver le niveau de rémunération que j'avais. Même si conjuguer le travail et les études a parfois été lourd, j'ai beaucoup aimé apprendre!» Aujourd'hui en CDI avec le titre de consultante, elle ne regrette rien et envisage de terminer sa carrière dans ce métier!

Cette première initiative a fait des émules au sein du réseau EPSI, qui a l'ambition de former entre 100 et 150 demandeurs d'emploi seniors par an. Après Nantes et Lille, les écoles de Bordeaux et de Lyon vont démarrer des projets similaires. ■

SOPHY CAULIER

LE COIN DU COACH

SOPHIE PÉTERS

Faire simple à l'heure de la complexité

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Cet adage atteint parfois ses limites. Il y a urgence à (re) découvrir la simplicité à l'ère de la complexité. Nombre de processus créés pour régler la complexité ont prouvé, à l'usage, leur complication. Quand la simplicité a, elle, l'avantage de rendre plus efficaces et moins envahissants des processus encombrants. On renvoie, à mauvais escient, l'usage du terme de simplicité à celui de facilité. Ce qui est simple n'est pas forcément facile, mais plus clair. Ce qui est simple se réduit à l'essentiel et se suffit à lui-même, n'ayant besoin de rien d'autre pour produire l'effet attendu avec naturel et sans prétention. A la façon de la pensée chinoise analysée par François Julien dans son *Traité de l'efficacité* (Le Livre de poche, 2002), il n'y a pas d'un côté la connaissance, et de l'autre, l'action. Pour qu'il y ait efficacité, il faut s'appuyer sur ce qui est porteur dans la situation réelle, repérer son potentiel. Plus de spontanéité et de réactivité dans nos actions, nos échanges et nos comportements aide à affronter une folle imbrication qui fait perdre à beaucoup leurs repères. Se nourrir de l'intérieur pour mettre en œuvre un itinéraire qui saura avancer dans la complexité. En management, le chemin se tracera au travers du sens donné aux actions, de l'intention mise dans les projets en cherchant à viser juste et non pas haut, et de la créativité pour entraîner les moins audacieux et les plus débauchés. D'où l'importance de gérer ses talents et ses passions comme une ressource naturelle à protéger. Façon de répondre simplement, et non facilement, aux situations complexes. ■

QUESTION DE DROIT SOCIAL

Très chère complémentaire santé!

À propos du prix d'une assurance, on parle de «prime» pour une entreprise d'assurance et de «cotisation» pour une mutuelle d'assurance ou une institution de prévoyance.

Le tarif est composé de deux éléments : la partie risque et les frais de gestion auxquels s'ajoute un bénéfice si l'assureur est une société anonyme d'assurance. La partie risque constitue le coût probable de sinistre que représente le risque à assurer. Elle est déterminée par des actuaires, des mathématiciens de l'assurance en fonction de la fréquence et du coût moyen des sinistres, sur des bases mathématiques et statistiques.

Les règles françaises des assurances collectives de personnes connaissent, depuis une loi de 1989, dite «loi Evin», le droit, notamment pour un retraité, de demander à bénéficier d'un contrat individuel reprenant les garanties du contrat collectif frais de santé complémentaire de son (ancienne) entreprise. L'avantage est considérable : l'assureur est obligé de contracter avec le retraité qui le demande. L'état de santé du retraité n'est pas pris en compte et il n'y a pas de «sélection des risques». Le tarif de ce contrat individuel peut toutefois être augmenté jusqu'au plafond de 150 % de celui de l'assurance de groupe. De plus, logiquement, la part patronale au financement revient également au retraité.

De fait, les salariés encore en activité, qui font partie du même groupe assuré, financent une partie de la couverture santé des retraités, plus gros consommateurs de

soins, et dont le prix, même porté à 150 %, ne couvre pas les dépenses. L'organisme assureur intègre ce «surcoût Evin» dans le tarif de l'assurance collective.

Base erronée

Une loi du 24 juin 2013 a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2016 une assurance collective complémentaire frais de santé pour tous les salariés du secteur privé : les organismes assureurs ont fait ou font des offres d'assurance sur la base des règles existantes.

Le président de la République avait promis «un soutien à l'accès à couverture santé complémentaire des retraités». Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 prévoit de contrôler la hausse des prix de la couverture complémentaire, dont seul le plafonnement à 150 % avait été annoncé : la hausse devra être étalonnée sur «une période transitoire de deux à cinq ans», postérieure au départ à la retraite.

Résultat immédiat : tous les prix des contrats collectifs d'assurance frais de santé conclus, ou en voie de conclusion, et avec effet au 1^{er} janvier 2016, ont été calculés sur une base erronée, puisque le législateur va orienter à la baisse les recettes des organismes assureurs pour la catégorie des retraités ou futurs retraités.

Une hausse au 1^{er} janvier 2017 des tarifs d'assurance-maladie complémentaire collective et obligatoire est inéluctable. Une diminution des salaires nets et une augmentation du coût global du travail sont donc d'ores et déjà programmés! ■

J
Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne

BULLETIN D'ABONNEMENT
A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A100 - 62066 Arras Cedex 9

Oui je m'abonne à la **Formule Intégrale du Monde**
Le quotidien chaque jour + tous les suppléments
+ M le magazine du Monde + l'accès à l'édition abonnés
du Monde.fr pendant 3 mois pour **69 €** au lieu de 195 €

Le règle par :
 Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du Monde
 Carte bancaire : Carte Bleue Visa Mastercard
 N° : _____ Date et signature obligatoires
 Notez les 3 derniers chiffres figurant au verso de votre carte : _____

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 Localité : _____
 E-mail : _____
 @ J'accepte de recevoir des offres du Monde ou de ses partenaires OUI NON

Tél : _____

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR**

Maison individuelle Interphone Oui Non Dépôt spécifique le week-end
 Immeuble Boîte aux lettres Bât. N° _____
 Digicode N° _____ Nominative Collective Escalier N° _____

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 94 610 348,70€ - Offre réservée aux nouveaux abonnés et valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2015. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant en vous adressant à notre siège. Par notre intermédiaire, ces données pourraient être communiquées à des tiers, sauf si vous cochez la case ci-contre